

Suite à La **circulaire Guéant du 31 mai**, ainsi que la "circulaire complémentaire" du 12 janvier à l'intention des **étudiants étrangers**

Les **membres du conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette**

proposent d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil d'administration rappelle que l'ENSAPLV est une école ouverte à l'international.



©Aster - www.dessindepresse.com

Il considère que l'accueil d'étudiants étrangers est une richesse pour l'école, son enseignement et ses laboratoires de recherche. Il estime qu'il est essentiel pour l'attractivité de notre pays et la diffusion de sa culture que soit favorisé l'emploi sur notre territoire des étudiants étrangers y ayant effectué leur formation.

Il constate que la mise en œuvre de la circulaire du 31 mai 2011 sur la maîtrise de l'immigration professionnelle a eu pour effet de rendre extrêmement difficile le renouvellement du titre de séjour des étudiants étrangers et leur changement de statut pour ceux d'entre eux qui se voient proposer un contrat

La circulaire Guéant organise la fuite des cerveaux

NOTRE MATIÈRE GRISE

EST DE TOUTES LES COULEURS

de travail à l'issue de leur formation. Il observe que la circulaire du 12 janvier 2012 n'a pas changé cette situation.

Il demande donc le

retrait de la circulaire du 31 mai 2011 et le retour à une politique d'accueil conforme à la tradition et à l'histoire de notre pays »

La motion est approuvée à l'unanimité.

Motion mise en ligne sous forme de **pétition** :

<http://10968.lapetition.be/>